



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	40	9	0

**OBJET : 06-1 - SANTE - ASSOCIATION  
TAMARI 06 - AFFECTATION DE  
SUBVENTION**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N° Enregistrement :

243746

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 10 NOV. 2016

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 18 NOV. 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 4 novembre 2016

Le vendredi 4 novembre 2016 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 28/10/16, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, Mme Anne CHEVALIER, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

### Procurations

M. Audouin RAMBAUD à M. Yves DAHAN  
M. André-Luc SEITHER à M. Serge AMAR  
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE  
Mme Vanessa LELLOUCHE à M. Jacques GENTE  
M. Mickael URBANI à Mme Rachel DESBORDES  
Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP à M. Eric PAUGET  
M. Matthieu GILLI à Mme Françoise THOMEL  
M. Tanguy CORNEC à M. Louis LO FARO  
M. Lionel TIVOLI à M. Marc GERIOS

### Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

06-1 - SANTE - ASSOCIATION TAMARI 06 - AFFECTATION DE SUBVENTION

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

L'Association « TAMARI 06 » a sollicité notre Commune le 1er Septembre 2016 pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'organisation du Forum Cybermed 2016 qui s'est tenu au Palais des Congrès de Juan les Pins les 17 et 18 Septembre dernier.

Pour mémoire l'an passé, la Commune d'Antibes avait versé dans le cadre de CyberMed 2015 une subvention d'un montant de 6.000 €.

Ce congrès, d'envergure internationale, est destiné au développement professionnel continu des professionnels de santé et couvre tout le domaine de la cyber-médecine et de la E-Santé.

Ce forum revêt également un intérêt local, outre les retombées économiques attendues sur la Commune générées par environ 450 participants dont 315 professionnels de santé, puisque cette manifestation a été ouverte au grand public le samedi 17 Septembre 2016.

Cette demande n'étant pas parvenue dans les temps pour être traitée lors de l'élaboration du BS 2016, cette Association, dont le siège social est basé à Menton, reconnue et validée par l'Organisme Gestionnaire du Développement Professionnel Continu (OGDPC), organisme paritaire constitué de l'Etat et de l'Assurance Maladie, sollicite le versement d'une subvention de 6.000 €.

Ces crédits nécessaires au versement de cette subvention compte tenu de la demande tardive, n'ont pu donc être inscrits ni au BP, ni au BS 2016.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

**A la majorité par 42 voix POUR sur 49 (7 CONTRE : M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO, Mme MURATORE, M. AUBRY),**

**- APPROUVE** le vote d'une subvention d'un montant de 6.000 € à l'Association « TAMARI 06 » dans le cadre de la tenue sur Antibes du Forum Cybermed 2016.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,  
  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."*

**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte :

DCM N.06-1 - SANTE - ASSOCIATION TAMARI 06 - AFFECTATION DE SUBVENTION

Date de transmission de l'acte : 18/11/2016

Date de réception de l'accusé de  
réception : 18/11/2016Numéro de l'acte : DCM2737-16 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20161104-DCM2737-16-DE

Date de décision : 04/11/2016

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions